

Chambéry, le 20 mai 2013

Monsieur Michel GAY
191 rue du Grand Mont
73000 Chambéry

à

Monsieur Bruno Léchevin
Président de l'ADEME
27, rue Louis Vicat
75737 Paris Cedex 15

Objet : J'accuse l'ADEME.

Référence : Contribution à l'élaboration de visions énergétiques 2030-2050 publiée par l'ADEME le 8 novembre 2012.

Annexe : Dix arguments pour soutenir l'accusation.

Monsieur le Président,

Dans sa contribution à l'élaboration de visions énergétiques 2030-2050 publiée le 8 novembre 2012 et sous une forme différente en avril 2013, l'ADEME propose un scénario de production d'électricité pour 2030 - 2050.

Dans ce scénario, je soussigné, Michel Gay, simple citoyen, contribuable et consommateur français :

J'accuse l'ADEME, agence de l'Etat placée sous la tutelle des ministres chargés, de l'écologie, du développement durable, de l'énergie, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de masquer la réalité lorsqu'elle ne donne aucune indication sur les conséquences financières de son scénario. Le mot Euro en est absent et le mot « coût » apparaît une seule fois. Madame Virginie Schwarz, directrice générale délégué de l'ADEME, a déclaré au magazine Enerpresse « Nous avons choisi de ne pas publier les différents impacts sur la facture d'électricité pour rester sur le débat de fond ». Chacun appréciera.

J'accuse l'ADEME de tromper les élus et le gouvernement sur les possibilités de production des énergies renouvelables intermittentes. L'ADEME sous-estime considérablement la variabilité de l'éolien et du solaire alors que la production et la consommation doivent être égalées en permanence. L'ADEME ne veut pas montrer que la réduction de moitié du parc nucléaire serait punitif pour les Français. L'ADEME a esquivé cet écueil en masquant les conséquences financières, sociales et environnementales de son scénario.

J'accuse l'ADEME de fournir des solutions biaisées par une idéologie « verte » et par des intérêts particuliers qui ne sont pas ceux de la France pour promouvoir les éoliennes et les panneaux photovoltaïques sans aucune considération économique et sociale. L'ADEME table sur le foisonnement inexistant de nos trois régions de vent pour compenser les fluctuations de l'éolien, elle envisage aussi une production hydraulique augmentée de 30% par

rapport à la moyenne annuelle actuelle sans prévoir de construire un seul nouveau barrage et en ajoutant, je cite « une petite STEP » de 1500 MW, soit presque autant que la plus grande STEP de France (Grand Maison). Rappel : une STEP (station de transfert d'énergie par pompage) restitue une énergie déjà produite avec 20 à 25% de pertes mais ne la produit pas.

Si la France et les pays voisins devenaient adeptes de l'éolien et du PV, qui achèterait le surplus d'électricité à midi quand le vent souffle et qui produirait les soirs sans vent ?

En 2030, tandis que la population aura augmenté de 10%, l'ADEME suppose que la consommation d'électricité de la France aura été réduite de 23% et envisage en parallèle une croissance soutenue du PIB.

Ce scénario est une ineptie technique et il est de plus économiquement délirant.
Et je suis prêt à en discuter avec les auteurs.

Alors que le 16 mai 2013 le Président de la République parle de "sérieux budgétaire" et de "pacte de compétitivité", il serait grand temps que l'ADEME prenne en compte les réalités économiques, sociales et environnementales. Ce scénario qualifié de "prospectif et ambitieux" par ses auteurs n'en est pas moins trompeur.

L'ADEME est-elle incompétente, est-elle intellectuellement malhonnête, ou bien obéit-elle à une injonction de sa hiérarchie pour tromper les Français ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Michel GAY

Citoyen contribuable et consommateur français.

(Original signé)

Copie courrier :

Monsieur François Hollande, Président de la République,

Madame Delphine Batho, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie

Monsieur Arnaud Montebourg, Ministre du redressement productif,

Madame Geneviève Fioraso, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Monsieur Jean-Pierre Bel, Président du Sénat,

Monsieur Claude Bartolone, Président de l'Assemblée nationale,

Monsieur Jean-Jack Queyranne, Président de la Région Rhône-Alpes,

Monsieur Hervé Gaymard, Président du Conseil général de la Savoie,

Monsieur Jean-Pierre Vial, Sénateur de la Savoie,

Monsieur Ladislas Poniowski, Sénateur, membre de la commission des affaires économiques,

Monsieur Bernard Bigot, Administrateur général du CEA.

Diffusion par internet à plusieurs centaines de destinataires.

ANNEXE

10 arguments aux accusations de falsification de la réalité par l'ADEME

dans son document :

« Contribution de l'ADEME à l'élaboration de visions énergétiques 2030 – 2050 »

Du 8 novembre 2012

1) L'ADEME ignore l'intermittence.

L'ADEME augmente à 79 GW le parc éolien et PV en 2030. Elle multiplie ainsi par sept le parc de 2011 sans traiter la question de la gestion d'un parc intermittent et sans s'inquiéter de l'adéquation entre la production instantanée et la demande d'électricité.

Comparer des productions annuelles est notoirement insuffisant quand il s'agit d'alimenter un pays de 60 millions d'habitants avec des productions fatales alors qu'on ne sait pas stocker l'électricité nécessaire à une grande nation pendant plusieurs jours et même pas pendant quelques heures.

2) L'ADEME ignore les investissements financiers.

Dans sa « contribution », l'ADEME ignore que l'investissement dans ce parc intermittent s'élèverait à 190 Mds€ plus 50 Mds€ dans le renforcement du réseau de RTE, soit au total 240 Mds€ pour une production intermittente ayant besoin de moyens de remplacement comme des centrales à gaz ou à charbon (cas de l'Allemagne et du Danemark qui produisent 60% de leur électricité avec du gaz et surtout du charbon).

3) L'ADEME ignore la réalité économique.

Cet investissement gigantesque devrait cependant être accompagné d'une baisse de la consommation électrique de 21% avec un accroissement de 7 millions de Français d'ici 2030 et 10% de foyers en plus. En parallèle, l'ADEME fait l'hypothèse d'une augmentation de 1,8% par an du PIB. Jamais aucun pays n'a connu cette situation surprenante.

Malgré un déclin du PIB depuis 2008, la consommation électrique des particuliers progresse de près de plus de 1% par an.

4) L'ADEME ignore l'équilibre en puissance du réseau.

En 2030, avec l'hypothèse de 32 GW de nucléaire et 14 GW de gaz et de turbine à combustion (TAC), soit une quarantaine de GW mobilisables au maximum, la réserve de puissance nécessaire pour compenser les arrêts de productions éoliennes et photovoltaïques est insuffisante d'au moins 40 GW. En hiver, la France a besoin de 70 à 100 GW. Ces arrêts de production éoliennes et PV ont été relevés non seulement en France mais en Europe par une étude disponible sur le site de l'association "Sauvons le climat".

Le 15 novembre 2012, sur 7000 MW de puissance éolienne installée sur toute la France, seuls 56 MW étaient fournis sur le réseau à un moment de la journée.

Le 7 mai 2013 à 12h15 les 4.500 éoliennes terrestres implantées sur la France (7500 MW installés) ont fourni 5% de la puissance installée (312 MW) et ont produit 0,5% de l'électricité (besoin national de 60.955 MW) mettant en évidence leur contre-performance absolue et l'inutilité d'un investissement de 11 milliards d'euros totalement improductif pendant des périodes non maîtrisées.

En revanche, à l'été 2030, vers midi les jours venteux, les 46 GW d'éolien et les 33 GW de PV fourniront une puissance d'environ 70 GW alors que le besoin se situe entre 30 GW et 50 GW. Que fait-on des 30 à 40 GW en trop ? On les brade ? A qui ? On les perd en les débranchant du réseau ? Sont-ils comptés dans la production annuelle ? Le scénario de l'ADEME propose une situation où tous les pays adeptes de l'éolien et du PV souhaiteront exporter en même temps. Où trouveront-ils des acheteurs ? Par quelles lignes THT feront-ils passer cette puissance ? Rappel : En 2013, la France ne peut exporter ou importer que 12 GW au maximum avec l'ensemble de ses voisins.

5) L'ADEME masque la réalité des prix.

Dans son scénario, l'ADEME oublie de dire que le prix de l'électricité serait plus que doublé tout en n'apportant aucun bénéfice en terme de CO2 ou de balance commerciale ou d'autonomie énergétique. Bien au contraire.

6) L'ADEME ignore la balance commerciale.

Le manque à gagner actuel de 3 Mds€ d'exportation d'électricité (environ 50 Twh) pour la France n'est pas pris en compte dans le scénario. Quant à la dépense de 25 Md€ de gaz et de charbon évités par l'importation de 0,8 Md€ d'uranium naturel, le document omet de le mentionner, ainsi que les 33 Md€ de plus-values générées en France dans le domaine du nucléaire par 450 PME.

7) L'ADEME ignore, ou veut masquer, les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Elle a favorisé la nouvelle règle de construction des bâtiments (RT 2012) qui favorise le gaz aux dépens d'une électricité décarbonée, surtout dans les appartements dans les grands immeubles où l'installation de pompes à chaleur n'est souvent pas possible. Elle aura donc pour effet d'accroître les émissions de CO2 et le déficit de la balance commerciale de la France par l'achat de gaz à l'étranger.

Le scénario ADEME augmente les émissions de CO2 puisqu'il prévoit 377 MT CO2 en 2030 alors que les émissions en 2011 n'ont été que de 350 MT CO2.

Après avoir prévu que les Français diminueraient par deux leur consommation dans l'habitat et le tertiaire¹ (contraints et forcés ?) et après avoir fait dépenser (gaspiller ?) des centaines de milliards d'euros pour restreindre les consommations et favoriser les éoliennes et les panneaux photovoltaïques, l'ADEME réussit le tour de force d'augmenter les émissions de GES de 27 MT en 20 ans (2011 – 2030) alors que la deuxième phrase de son scénario indique : « Ce travail permet à l'Agence de proposer des scénarios énergétiques et climatiques volontaristes... ».

Pour masquer encore une fois la réalité, l'ADEME préfère induire le lecteur en erreur en annonçant un gain d'émission de GES de 33% dans son scénario en 2030 en comparant avec l'année 1990 (référence du protocole de Kyoto) où les émissions de GES étaient bien supérieures (563 MT). Or les émissions de GES ont beaucoup chuté entre 1990 et 2011 grâce notamment ... à l'augmentation significative de la production électrique nucléaire !

¹ On passe de 69 Mtep en 2011 à 40 Mtep en 2030 tandis que la population augmente de 9% soit une baisse de 47% par habitant.

8) L'ADEME ignore la réalité technique, les lois physiques et les lois de la nature.

L'ADEME écrit page 14 : « Le potentiel de croissance de l'hydroélectricité est aujourd'hui limité » et « les contraintes environnementales tendent à réduire la production des installations existantes ».

Malgré cela, et alors que la production réelle (hors STEP) d'hydroélectricité annuelle fluctue autour de 50 Twh depuis de nombreuses années, l'ADEME lui assigne une valeur de 66,6 Twh (5,7 Mtep) en 2030, soit une augmentation de plus de 30% !

Elle suppose 20% du parc total de logements équipés en pompe à chaleur (PAC) avec un coefficient de performance de 4. En admettant cette hypothèse très optimiste, l'ADEME ignore que le coefficient de performance est calculé à 7°C et qu'une PAC se comporte comme un simple chauffage électrique dès que les températures extérieures deviennent négatives. En cas de grands froids, entre -5°C et -10°C, la puissance appelée par le chauffage deviendra très importante, quel que soit le coefficient de performance.

Cette remarque est valable pour les chauffe-eau thermodynamique (chauffe-eau avec une PAC).

Les chauffe-eau solaire individuels (CESI) sont à soutenir mais ils chauffent davantage l'été que l'hiver où le besoin est plus important. L'ADEME estime que 10% des logements en seront équipés en 2030, ce qui est très optimiste compte-tenu du coût supplémentaire et de sa rentabilité financière douteuse. Sauf si le prix de l'électricité venait à doubler voire à tripler, ce qui serait le cas ... si on appliquait les propositions de l'ADEME.

Avec ses hypothèses fantaisistes, l'ADEME réduit de 30% la consommation énergétique dans le bâtiment résidentiel (14 Mtep de réduction en 2030 sur 46,88 Mtep de consommation en 2010) et même presque 50% sur les « usages réglementés ». Quid des cafetières, lave-linges, lave-vaisselles, micro-ondes, fours, plaques chauffantes, télévisions, ordinateurs, pompes de circulation du chauffage et de l'air ?

9) L'ADEME ignore les rendements.

Elle prévoit de réduire de 8 Mtep la consommation d'essence et de diesel :

- En convertissant 10% du trafic vers l'électricité ou l'hybride
- Par des modes de transport alternatifs (transport en commun, covoiturage, vélo,...).

Considérons les chiffres fournis par l'ADEME en 2030 :

450 Mds véhicules-km, 10% de « flux urbain et périurbain » électrique, chaque personne parcourt autant de km qu'aujourd'hui mais différemment, les trafics comptabilisés en véhicules-km restent stables et la mobilité électrique nécessite 0,6 Mtep d'électricité.

Or, prenons pour hypothèse réaliste un rendement de 25% des moteurs thermiques et de 80% pour la mobilité électrique depuis la prise « secteur » (moteur = 90%, et 90% pour les charges, décharges, convertisseur, circuits électriques de la voiture).

Alors, 0,6 Mtep d'électricité « secteur » permet de parcourir une distance équivalente de :

$0,6 \times 0,8 \times 4 = 2$ Mtep avec un moteur thermique (essence ou diesel). Donc il faudrait que les modes alternatifs (transport en commun, covoiturage, vélo,...) permettent de réduire le kilométrage parcouru par les véhicules thermiques de $8 - 2 = 6$ Mtep. Soit en réalité une réduction de 14% (soit 63 Mds de km) de nos déplacements en véhicule qu'il faudrait reporter dans les transport en commun, covoiturages et vélo.

10) L'ADEME ignore les besoins de l'industrie.

Bien que la part de l'industrie représente peu dans le bilan global de la consommation nationale (environ 37 Mtep sur 270 Mtep), l'ADEME estime qu'en 2030 la consommation de l'industrie pourrait avoir diminué de 3 Mtep du fait de gains possibles d'efficacité énergétique et de recyclage ... avec une croissance du PIB de 1,8% en moyenne sur la période.

Quant aux prévisions fantaisistes sur la production industrielle de la biomasse, on pourra se référer utilement, sur le site² "imposteur.org" à l'analyse critique du scénario de l'association anti-nucléaire Négawatt, avec lequel le scénario de l'ADEME a de nombreuses similitudes.

² <http://www.imposteurs.org/article-une-analyse-critique-du-scenario-negawatt-par-ailanthus-invictus-94312604.html>